

Méthodologie d'élaboration du Plan d'Actions pour l'égalité des genres et les droits des femmes¹ du Service Egalité des Chances et des Genres de la Commune d'Uccle

I. Phase préparatoire (novembre 2020 – janvier 2021)

- **Définition d'une méthodologie et d'un calendrier**

Travail de recherche et comparaison de plans et méthodologies récents. Dessin de la méthodologie et du planning du plan d'Uccle.

- **Prise de contact avec une personne de ressource**

Pour la deuxième partie de la phase de préparatoire, les responsables de service devront désigner une personne de ressource qui sera chargée de communiquer l'avant-projet à l'ensemble de son service. Ces personnes seront également chargées d'appuyer les autres agents, afin de compléter le formulaire qu'ils recevront. Ce formulaire nous servira d'outils de travail pour démarrer la phase III : consultation.

- **Identification des associations féministes et locales**

Pour clôturer cette phase, des associations féministes et-ou locales seront ciblées, en fonction de la pertinence avec les thématiques du plan. Celles-ci seront conviées pour élaborer la phase II : co-création.

II. Phase de co-création (février – avril 2021)

- **Participation citoyenne et du milieu associatif local et-ou féministe**

Une série de thématiques sera présentée par le Service Egalité des Chances et des Genres à des groupes d'acteurs/actrices œuvrant dans le milieu associatif local et-ou féministe, lors de rencontres TEDX virtuelle² qui seront publiques. L'expertise de ces acteurs/actrices de terrain sera mise à profit afin d'élaborer une proposition de plan.

Etant donné la délicatesse requise pour aborder certaines thématiques, il nous a semblé judicieux de réaliser certaines rencontres en non-mi-mixité ou en mixité choisie.

- **Création d'un groupe de travail composé des Conseiller.ère.s communaux.ales**

Le plan sera également soumis à un groupe de travail composé d'un/une conseiller.ère communal-e de chaque formation politique, de l'Echevine Maëlle De Brouwer et de l'agente administrative en charge de l'Egalité des Chances et des Genres.

Il est à noter que les conseiller.ères communaux.ales peuvent participer aux rencontres citoyennes et du milieu associatif local et-ou féministe.

¹ Nous entendons par femme(s) toute personne identifiée femme et/ou qui se reconnaît dans cette appellation. Cela comprend les femmes cis et trans, les personnes trans, les personnes inter et non-binaires.

² Si les rencontres se font en présentiels, une garde enfant devra être envisagée.

- **Création d'un Conseil consultatif pour les droits des femmes et des minorités de genre**

En parallèle, une liste de femmes³ uccloises intéressées par la lutte pour les droits des femmes et des minorités de genre sera constituée, en vue de la mise en place d'un Conseil consultatif sur ces thématiques. Les modalités de participation devront être définies (règlement d'ordre intérieur, appel à candidature...). Afin que le plan soit en adéquation avec la réalité des citoyen.nes ucclois.es, il nous a semblé important que ces dernières aient un droit de regard.

III. Phase de consultation (avril - juillet 2021)

- **Réunion avec la personne ressource**

Durant cette phase, l'ensemble des services seront sollicités, par le biais de la personne de ressource. Il sera question d'évaluer dans quelle mesure les services seraient dans la capacité d'intégrer les thématiques du PDFEG⁴ dans leur projet. Pour ce faire, chaque service sera amené à faire un inventaire :

- Des besoins en terme de formation, d'outils, d'encadrement, d'information, d'orientation ou de coordination ;
- Des projets en perspective afin d'envisager la possibilité d'intégrer le Plan d'Actions.

Seront contactés en premiers les premiers services ayant participé au genderbudgeting, dans une logique de prolongation du travail initié. Les personnes de ressource seront amenées à se concerter avec leur chef.fe de service et leur échevin.e respectif.ve.

Une présentation au comité de direction est envisageable.

IV. Phase de relecture (juillet - août 2021)

- **Retour auprès des personnes ressources et des Echevinats**

Suite aux remarques et aux corrections émises par les personnes ressource, le plan sera retravaillé et reviendra sur la table des de celles-ci et des Echevinats, afin que ceux-ci donnent leur aval pour la version finale du plan.

V. Phase de suivi du Plan (septembre 2021)

- **Approbation du Conseil Communal**

Le plan sera soumis à l'approbation du Collège pour être ensuite voté au Conseil Communal au mois de septembre avant publication et diffusion.

- **Mise en place du Conseil consultatif pour les droits des femmes et des minorités de genre**

Le conseil pour les droits des femmes et des minorités de genre devra mettre en place une méthode et un calendrier pour effectuer le suivi du plan ainsi que décider de ses activités propres et de son mode de fonctionnement.

³ Nous entendons par femme(s) toute personne identifiée femme et/ou qui se reconnaît dans cette appellation. Cela comprend les femmes cis et trans, les personnes trans, les personnes inter et non-binaires.